

[Text]

provisions, if they can be called new any longer, is the amount of up front tax to be paid, which is not always available to the individual artist.

• 1550

Mr. Crombie: So that might be one area where you may have some degree of difference with the Canada Council. A shorter but more practical question for a number of artists: Do you think self-employed artists should have access to unemployment insurance?

Mlle Tessier: Ah oui, je suis entièrement en faveur de cela.

Mr. Crombie: Good. I just wanted a positive response. Thank you.

Mlle Tessier: Vous avez ce que vous vouliez.

Mr. Crombie: Thank you very much. Mr. Chairman, at this point that is all. I wanted to ask those questions and, of course, I would like to have the opportunity to make a statement later.

The Chairman: Okay. Mr. Gourd.

M. Gourd: Merci, monsieur le président. Je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue au Comité.

Vous connaissez sans aucun doute mon intérêt pour le sujet. Vous êtes sûrement au courant de la motion que j'ai présentée, il y a déjà deux ans, à la Chambre des communes: j'avais alors proposé que les premiers 15,000 dollars de revenu des artistes ne soient pas imposables. Donc, mon opinion est largement faite en ce qui concerne la taxation.

Vous parlez du zèle du gouvernement. Au Québec, évidemment, il y a des lois provinciales qui ne s'appliquent pas ailleurs au Canada. Les artistes québécois ont-ils les mêmes problèmes de taxation au niveau provincial?

Mlle Tessier: Autant que je sache, nous avons à peu près les mêmes problèmes. J'ai moi-même eu quelques échos d'artistes oeuvrant au Québec. Ce n'est peut-être pas tout à fait aussi grave, mais c'est vraiment assez semblable.

M. Gourd: Je pense que le gouvernement fait face à une difficulté immense. Comment pouvons-nous déterminer qui est un artiste? Est-ce qu'un architecte qui fait des plans est un artiste? Est-ce que quelqu'un qui fait de l'artisanat à temps partiel est un artiste? Je pense que c'est là que devrait débiter la discussion. Il s'agirait de déterminer qui est artiste. Plusieurs artistes ont un double emploi. J'ai étudié ce qui se passe en Irlande dans le cas des auteurs, par exemple. Il y a un comité qui a défini qui peut être un artiste ou qui ne peut pas l'être. Imaginez combien d'appels on pourrait avoir dans un territoire aussi vaste que le Canada. Il y a des dames qui tricotent des pantoufles au Phentex qui se diraient artistes.

Alors, avant qu'on aborde le problème de la taxation, j'aimerais que vous me précisiez qui est un artiste. Est-ce qu'un journaliste qui décide d'écrire un livre n'est plus un journaliste et devient un auteur? Est-ce que quelqu'un qui joue de la musique en fin de semaine dans une cabane à sucre est un artiste? Est-ce que quelqu'un qui fait de la peinture par numéros est un artiste?

[Translation]

revenu, si l'on peut les considérer encore comme nouvelles, c'est le montant d'impôts qu'il faut payer immédiatement et que l'artiste n'a pas toujours à sa disposition.

M. Crombie: Alors, c'est un domaine où vous ne seriez peut-être pas d'accord avec le Conseil des arts. J'ai une question plus pratique sur le nombre des artistes. Pensez-vous que les artistes indépendants doivent avoir accès à l'assurance-chômage?

Miss Tessier: Yes, I am completely in favour of that.

M. Crombie: Très bien. Je voulais une réponse positive. Merci.

Miss Tessier: You have what you wanted.

M. Crombie: Merci beaucoup. Monsieur le président, je n'ai plus de question. J'ai posé mes questions et j'aimerais faire une déclaration plus tard.

Le président: Très bien. Monsieur Gourd.

Mr. Gourd: Thank you, Mr. Chairman. I will join with my colleagues in welcoming you to the committee.

You are undoubtedly aware of my interest in this subject. You are undoubtedly aware of the motion I presented two years ago in the House of Commons. At that time I proposed that the first \$15,000 of an artist's income should not be taxable. In my opinion, this is now more or less the case for taxation.

You have been talking about the zealotry of the government. In Quebec it seems that there are provincial laws that do not apply elsewhere in Canada. Do artists in Quebec have the same taxation problems at the provincial level?

Miss Tessier: As far as I know, we have more or less the same problems. I have heard some of this from artists who work in Quebec. Perhaps it is not quite as serious but it is very much the same.

Mr. Gourd: I think that the government is facing enormous difficulties. How can we determine what is an artist? Is an architect who draws up plans an artist? Is someone who does crafts on a part-time basis an artist? I think that that is where we should begin discussion. We must determine who is an artist. Several artists hold two jobs. I have studied what is happening in Ireland in the case of authors. There is a committee which has defined who may be an artist and who may not be. You can imagine the number of appeals that we would have in a country as large as Canada. Women who knit phentex slippers would say that they were artists.

So before we get into the problem of taxation, I would like you to tell me what is an artist. If a journalist decides to write a book is he no longer a journalist? Does he then become an author? Is someone who plays music on the weekends in a country barn an artist? Is someone who paints by numbers an artist?